

**COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT RIGOMER-DES-BOIS**  
**COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL**  
**SÉANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 30 Septembre à 20h30, s'est réuni le Conseil communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSE, maire délégué.

Étaient présents : Mmes CANTE, CHARPENTIER, NOUZILLE, Mrs GOMMARD, PELÉ, GAUTIER et LOISON.

Excusés :

Mr JEGO : Pouvoir à Mr FIRMESSE

Mr CAMUS : Pouvoir à Mr LOISON

Absent : Mr. MOUSSAY

Convocation du 27 Septembre 2016

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :**

Le compte rendu du Conseil communal du 22 Juillet 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DELEGUEE DE SAINT RIGOMER DES BOIS :**

Délibération n° 160930-01

Monsieur le maire délégué rend compte aux membres du Conseil communal de l'information donnée, à l'occasion de la réunion de bureau du lundi 26 Septembre, des modifications apportées, à compter du 3 Octobre 2016, aux horaires d'ouverture des mairies déléguées. Cette décision est justifiée ainsi : « Afin d'assurer le remplacement d'un agent employé à mi-temps et de répondre à des impératifs administratifs et comptables, il a été nécessaire d'aménager les horaires d'ouverture des mairies des communes déléguées ».

Cela se traduit, pour Saint Rigomer des Bois, à la suppression d'une demi-journée d'ouverture, le jeudi après-midi.

Le Conseil communal constate :

- ✓ L'absence d'avis de la commission Ressources Humaines, mise en place au sein du Conseil municipal de Villeneuve en Perseigne, sur le non-remplacement de l'agent à mi-temps parti le 14 Septembre, et sur les mesures prises consécutivement,
- ✓ L'absence de données chiffrées sur la fréquentation des différents accueils des mairies déléguées, apportant une vision objective de leur activité qui permette d'organiser au mieux le service aux habitants, conformément aux objectifs définis en introduction de la charte constitutive de la Commune Nouvelle,
- ✓ L'absence de consultation préalable, pour avis, des conseils communaux, en contradiction avec la charte constitutive de la Commune Nouvelle, notamment son article 1-2,
- ✓ Que le Conseil municipal n'a pas été consulté pour cette décision.

Le Conseil communal s'interroge sur la compétence du bureau à entériner une décision impactant gravement le fonctionnement de la commune, a fortiori quand celle-ci est en contradiction avec la charte constitutive de la Commune Nouvelle, notamment son article II.

Pour ces motifs, le Conseil Communal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- ✓ Emet un avis défavorable à la modification des plages d'accueil de la mairie déléguée de Saint Rigomer des Bois,
- ✓ Demande à Monsieur le Maire de Villeneuve en Perseigne de surseoir à la décision et de convoquer au plus vite la commission Ressources Humaines. Celle-ci devra pouvoir disposer des éléments lui permettant de soumettre rapidement au Conseil Municipal les mesures les plus appropriées à la situation difficile actuelle, dans le respect des engagements pris auprès de la population.

### **POINT SUR LES CHANTIERS ET PROJETS EN COURS**

Délibération n° 160930-02

Monsieur le maire délégué et Marthial Gommard font un point sur les différentes opérations engagées :

- ✓ Aménagement du Buisson : la réunion prévue le 30 Septembre a été annulée. Le Conseil communal souhaite la poursuite normale des opérations, dans les meilleurs délais.
- ✓ Atelier Communal : l'entreprise Lelièvre doit intervenir le mardi 4 Octobre pour renforcer les portes de l'atelier et du local du Comité des Fêtes.
- ✓ Cimetière : le recensement des concessions non entretenues avance. Dominique Cante souhaite que des pancartes signalant une procédure prochaine de récupération soient posées sur les emplacements concernés avant la Toussaint.
- ✓ Travaux du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable au Bourg : les tranchées ont été comblées et couvertes de bitume. Le SAEP sera interrogé sur la finition du chantier lors de sa prochaine réunion.
- ✓ Passerelle à la Charmille : celle-ci a fait l'objet de travaux de redressement, suite à un affaissement du côté gauche. Un pilier béton a été fragilisé par l'érosion du côté île, mais ne présente pas de danger imminent. Le pont doit être réouvert prochainement, après remplacement de quelques éléments du plancher défailants et de la main-courante. Une remise en état plus approfondie pourrait être envisagée à l'occasion du curage du plan-d'eau, qui sera demandé en 2017. Remerciements à Régis Gautier et à l'employé communal pour leur travail.
- ✓ Salle communale du Buisson : la vaisselle de la salle communale du Buisson a été remplacée. L'ancienne vaisselle viendra compléter celle de la salle de la Charmille.
- ✓ Travaux de voirie du Conseil Départemental : un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental suite aux travaux réalisés sur la RD 282 dans le bourg. Les tampons du réseau d'assainissement collectif et les bouches à clé du Syndicat d'Adduction d'Eau constituent, de par leur dénivellement suite au réhaussement de la chaussée, un danger pour les usagers, en particulier les deux-roues.
- ✓ Station de Traitement des Eaux Usées, Chemin des Biars : des ragondins en nombre important ont été signalés aux abords de la station. Des cages seront installées et une personne missionnée pour éradication.
- ✓ Laetitia Nouzille demande où en est la limitation de la vitesse des véhicules à 50 Km/h Rue aux Chèvres. Monsieur le maire délégué indique que notre demande de panneaux de limitation de vitesse, déposée à la mairie de Villeneuve en Perseigne en début d'année, n'a pas reçu de suite favorable. Le Conseil réitère sa demande eu égard à la fréquentation et au comportement des automobilistes sur cet axe.

**RAPPORT DES DERNIERES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :**

- ✓ Une réunion du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Champfleur-Gesnes est prévue le mardi 4 Octobre.
- ✓ Un Conseil d'école aura lieu à La Fresnaye le mardi 11 Octobre.
- ✓ Francis Loison rend compte de la réunion qui a eu lieu à La Fresnaye pour préparer la semaine internationale du cyclotourisme qui se déroulera à Mortagne au Perche du 30 Juillet au 5 Août 2017. Un circuit passe dans le bourg de La Fresnaye le 1<sup>er</sup> Août. Les associations de Villeneuve en Perseigne seront sollicitées pour la décoration du village.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- ✓ Les cérémonies commémoratives de l'Armistice de 1918 et le Banquet des Têtes Blanches auront lieu le vendredi 11 Novembre. Les conseillers seront mis à contribution pour distribuer les invitations, et un papier sera diffusé dans toutes les boîtes aux lettres pour informer la population.
- ✓ Monsieur le maire délégué informe le Conseil de la création d'un club Générations Mouvement sur Saint Rigomer.
- ✓ La Commission des Travaux se réunira le samedi 22 Octobre à 10h pour recenser les besoins de travaux en voirie et fossés. Une première réflexion sur l'aménagement du plan-d'eau de la Charmille pourra également être menée.

Fin de séance à 22h30  
Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents